

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001034-194

DATE : le 30 janvier 2020

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE L'HONORABLE JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

A.B.

Demandeur

c.

LES RELIGIEUX DE SAINT-VINCENT DE PAUL (CANADA)
Défenderesse

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

[1] **CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'exercer une action collective;

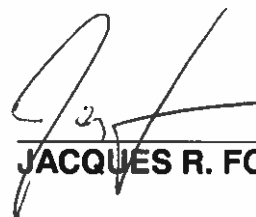
[2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance, entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;

[3] **CONSIDÉRANT** l'article 572 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS :

[4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Sylvain Lussier pour assurer la gestion particulière de l'instance et entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;

[5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



JACQUES R. FOURNIER, juge en chef